

Aux représentantes et
représentants des médias

Urbanisme

Rue Centrale 49 · 2501 Bienne
032 326 16 21
urbanisme@biel-bienne.ch
www.biel-bienne.ch

Communiqué de presse du 24.02.2022

Le quai du Bas, un nouveau lieu de vie

Un espace public plus animé et plus écologique verra bientôt le jour au quai du Bas, entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital. Le bureau d'architecture paysagère genevois apaar a remporté le concours lancé par la Ville de Bienne pour valoriser les quais de la Suze. Les résultats sont exposés dès à présent. La Ville de Bienne souhaite concrétiser ce projet à partir de cet été en dialoguant avec la population.

Le trottoir et la chaussée sur le tronçon du quai du Bas situé entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital doivent être rénovés. La Ville de Bienne a l'opportunité de redonner à ce lieu son éclat d'origine. Elle a donc mené entre 2020 et 2022 un concours d'architecture paysagère, sous la houlette du Département de l'urbanisme. Les acteurs locaux concernés (riverains et riveraines, représentants et représentantes de restaurants, cafés et commerces, société civile, etc.) ont été associés au processus. Les résultats du concours sont désormais connus: le collège d'experts et d'expertes a retenu le projet «Canal éponge», développé par le bureau d'architecture paysagère genevois apaar. Cette équipe réaménagera le quai du Bas entre la place Centrale et la rue de l'Hôpital.

Un projet pour l'avenir

La Ville de Bienne se réjouit de ce choix. Le projet «Canal éponge» fera du quai du Bas un espace public animé et respectueux de l'environnement au cœur de la ville. Le trafic piétonnier et cycliste sera favorisé sur les deux rives. Les ponts ne serviront pas seulement d'axes de passage entre les quartiers, mais constitueront des endroits disposant d'une vue dégagée pour flâner. «Canal éponge» mettra l'accent sur l'espace public en tant que lieu de vie. Par ailleurs, le quai du Bas sera aménagé de manière écologique. Le sol sera allégé, si bien que l'eau de pluie pourra s'infiltrer dans le sol. Cela permettra de rafraîchir l'espace urbain. Les arbres et les plantes pourront aussi mieux croître. Les éléments marquants du quai du Bas comme le canal, les rambardes, les bâtiments historiques et leurs jardins donnant sur la rue et l'allée d'arbres seront conservés. Le projet les présentera sous un nouveau jour.

Planification et réalisation

Il est important que les habitants et habitantes puissent s'approprier et utiliser l'espace public. Le concours s'est basé sur les conclusions tirées du projet «îlots d'été», des installations temporaires réalisées en 2019 le long du quai du Bas. Un sondage mené sur place et une table de discussion ont montré qu'une majorité de Biennois et de Biennoises souhaite une valorisation du quai du Bas. Un groupe composé de personnes de la collectivité locale et d'associations a accompagné le concours d'architecture paysagère. Leurs avis concernant les différentes propositions ont été pris en compte et intégrés dans l'évaluation. Il appartient maintenant au Conseil de ville de se prononcer sur le crédit d'étude. Ensuite, il faudra élaborer un projet concret. Dès cet été, les habitants et habitantes pourront participer en s'exprimant sur certains éléments. Au final, la population biennoise votera sur le crédit de construction.

Résultats exposés

Les résultats du concours seront exposés du 25 février au 11 mars prochains à la rue de la Gurzelen 3. L'exposition est publique et peut être visitée du lundi au vendredi, de 17h à 19h.

Pour tout renseignement complémentaire:

Erich Fehr
Maire
032 326 11 01

Lena Frank
Directrice des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement
032 326 16 11

Florence Schmoll
Responsable du Département de l'urbanisme
032 326 16 21

Annexes:

- Rapport du collège d'experts et d'expertes
- Plans du projet «Canal éponge»